

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 30 septembre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE – A. IPPONICH donne pouvoir à M. HEQUET

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/10/61

Loyer du local sise 19 Grande Rue

Le loyer du local sis au 19 grande Rue, est révisable tous les 3 ans comme indiqué dans le bail. Celui-ci devait être augmenté au 1/11/2025 et passer de 459.94 € à 506.68 €. Dans un courrier adressé à Madame le Maire, le locataire demande que celui-ci ne soit pas augmenté, arguant des charges de plus en plus importantes. Après avoir délibéré, la Conseil Municipal à la majorité avec 3 abstentions (Mme HOTTINGER, Mme TETOT et Mme LUPFER), 1 CONTRE (M. KIFFER) et 19 POUR :

- DECIDE de ne pas appliquer l'augmentation du loyer prévu au 01/11/2025 jusqu'à la prochaine révision,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE